

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**  
**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 58  
- dont suppléés : 6  
**Membres représentés** :  
**Votants** : 64  
**Date de la convocation**  
27 avril 2026  
**Secrétaire de séance :**  
Mme Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● **Disposaient d'un pouvoir :**

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vincent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,  
Messieurs DAINE Vincent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

**OBJET Conseil d'exploitation RASP Assainissement**

**Rapport du Président**

VU la délibération **2021-28.01.05 Feuillet 316** du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021 décidant la création de la Régie Autonome du Service Public d'Assainissement de la Communauté de Communes Avre Luce Noye » dite « RASPA-CCALN » et adoptant ses statuts,

VU l'article 6.1 des statuts de la RASPA-CCALN :

« Le conseil d'exploitation (ci-après « CE ») est composé de 13 membres à voix délibérative répartis de la manière suivante (R.2221-4 CGCT) :

- 1 représentant par commune pour les 9 communes où la CCALN exerce directement la compétence eau.
- 3 représentants parmi les 38 communes en assainissement non collectif.
- le Vice-Président de la compétence Eau et assainissement

Les membres du CE sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du Président du conseil communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes (R.2221-5 CGCT).

Les élus au sein du conseil communautaire doivent détenir la majorité des sièges du CE (R. 2221-6 CGCT).

Tous les membres du CE sont nommés pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat des membres issus du conseil communautaire (R.2221-4 et R.2221-5 CGCT).

Les membres du CE doivent jouir de leurs droits civils et politiques (R.2221-7 CGCT).

Les membres du CE ne peuvent (R.2221-8 CGCT) :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;

- Prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.  
En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le CE à la diligence de son président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Président du conseil communautaire (R.2221-8 CGCT).  
La qualité de membre du CE se perd, pendant la durée de son mandat :
  - Par délibération du conseil communautaire ;
  - Par délibération du CE, sur demande de son président ;
  - Par démission de la propre initiative du membre concerné.
- En cas de déchéance ou de démission d'un membre du CE, il appartiendra au conseil communautaire de pourvoir à son remplacement et de désigner un nouveau membre. Dans ce cas, la durée du mandat sera égale à la durée restante à effectuer par le membre remplacé. Ce renouvellement sera effectué dans les plus brefs délais.

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Vu la proposition faite au Conseil Communautaire par son Président, de désigner les membres du conseil d'exploitation « CE » de la régie conformément aux dispositions statutaires précitées,

Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

**A la majorité (Pour : 61 – Contre : 3 : Mme BOUCHER, MM VION et SY)  
le Conseil communautaire :**

- Décide de nommer les membres représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la RASPA CCALN comme suit :

Le Vice-Président de la compétence Eau-Assainissement : Mr Francis MOURIER, Délégué communautaire

- 1 représentant par commune pour les 9 communes en Assainissement Collectif  
Commune d'Ailly-sur-Noye : Mme Marie-Hélène MARCEL, Conseiller communautaire  
Commune de Berteaucourt-les-Thennes : M. Michel BOUCHER, Conseiller communautaire et Maire  
Commune de Cottenchy : M. Jérémy GAWLIK, Conseiller communautaire et Maire  
Commune de Jumel : M. Hubert VAN GOETHEM, Maire  
Commune de Guyencourt sur Noye : Mme Marine MOSER, Conseillère municipale  
Commune de Moreuil : M. Frédéric GALISSON, Conseiller communautaire  
Commune de Morisel : M. Christian BOULOGNE, Conseiller municipal  
Commune de Le Quesnel : M. Julien PRUVOST, Conseiller municipal  
Commune de Thennes : M. Philippe MAROTTE, Conseiller communautaire et Maire
- 3 représentants parmi les 38 communes en Assainissement Non Collectif  
Commune de Flers sur Noye : M. Alain CHARPENTIER, Conseiller communautaire et Maire  
Commune de Fouencamps : M. Yves-Robert LCONTE, Conseiller communautaire et Maire  
Commune de Le Plessier-Rozainvillers : M. André LESCUREUX, Conseiller communautaire et Maire
- Autorise M. le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/26

Affiché le ....07./05/2026

Fait et délibéré, le 05 mai 2026  
A LE QUESNEL  
Le Président,  
Brice CHANTRELLE

